

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH)**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Bibliothèque municipale – Coopération documentaire – Convention- cadre à passer entre la Ville, la Bibliothèque Nationale de France et le Centre Régional du Livre de Bourgogne**

Madame Bessis, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque municipale de Dijon possède, depuis 1996, la qualité de « pôle associé » de la Bibliothèque Nationale de France.

Cette qualité permet une coopération documentaire entre la Bibliothèque Nationale de France, le Centre Régional du Livre de Bourgogne et la Bibliothèque municipale.

Une convention-cadre de « pôle associé documentaire » est proposée par la Bibliothèque Nationale de France afin de fixer la nature et les modalités d'exécution des opérations que le pôle associé s'engage à réaliser.

Elle précise que la coopération entre les trois entités précitées pourra concerner des opérations d'acquisition, de signalement, de valorisation ou de numérisation.

Il s'agit notamment d'enrichir la base bibliographique bourguignonne et de numériser les revues des sociétés savantes de Bourgogne.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – approuver le projet de convention-cadre de « pôle associé documentaire » à passer entre la Ville, la Bibliothèque Nationale de France et le Centre Régional du Livre de Bourgogne, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

2 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT